



# COURANT SOLIDAIRE



DIRECTION COMMERCE

TRIMESTRIEL DESTINÉ AUX ACTEURS SOCIAUX - N°13

## ZOOM SUR LE CHÈQUE ÉNERGIE

FÉVRIER 2018

### POUR TOUT SAVOIR SUR CE NOUVEAU DISPOSITIF

**Le chèque énergie est un dispositif d'aide aux personnes en difficulté prévu par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte. Il se substitue aux tarifs sociaux de l'énergie (TPN et TSS).**

**En septembre 2017, après deux années d'expérimentation, Nicolas Hulot, Ministre de la transition écologique et solidaire, a annoncé la généralisation du chèque énergie à compter de début 2018. EDF travaille aux côtés des pouvoirs publics pour accompagner la mise en place du dispositif chèque énergie et informer ses clients.**



Le système permet au bénéficiaire de pré-affecter son prochain chèque énergie, c'est-à-dire d'opter pour le versement automatique du montant du chèque à un fournisseur d'énergie désigné, sous réserve que le client soit toujours bénéficiaire du chèque énergie les années suivantes et toujours client du fournisseur d'énergie pré-désigné.

#### 10 questions pour tout savoir sur le chèque énergie

##### À quoi sert le chèque énergie ?

Le chèque énergie est un titre de paiement pouvant être utilisé pour payer des dépenses d'électricité, de gaz naturel ou d'autres sources d'énergie (fioul, GPL, bois...) auprès d'un fournisseur d'énergie. Il peut aussi servir à financer des travaux de rénovation énergétique d'un logement s'ils sont éligibles au Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE). Enfin, il permet de régler tout ou partie de la redevance en logement foyer conventionné.

##### Comment les bénéficiaires peuvent-ils utiliser leur chèque énergie ?

Le chèque énergie peut être utilisé pour payer une facture d'énergie :

**en ligne, sur le site [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)** en indiquant leur référence client et le fournisseur de leur choix.

**ou par courrier, adressé au fournisseur de leur choix.** Pour EDF, le chèque est à envoyer accompagné de la photocopie de la dernière facture à EDF, TSA 81401 - 87014 LIMOGES CEDEX 1. Le chèque énergie ouvre droit à des protections : gratuité de la mise en service, maintien de la puissance souscrite pendant la trêve hivernale en cas de difficulté de paiement... Pour en bénéficier, il suffit de retourner le chèque énergie ou l'attestation à son fournisseur d'énergie.

##### Quels sont les ménages concernés ?

Les ménages bénéficiaires du chèque énergie sont identifiés par l'administration fiscale. Le critère d'éligibilité est basé sur le revenu fiscal de référence et la composition du foyer. Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile des bénéficiaires.

##### À quel moment les bénéficiaires recevront-ils leur chèque énergie ?

Le ministère de la Transition écologique et solidaire adressera les chèques énergie aux clients qui y ont droit à partir du 26 mars prochain, sur une période de 5 semaines, jusqu'à fin avril.

##### Quelles différences entre les tarifs sociaux et le chèque énergie ?

Les tarifs sociaux de l'énergie constituaient une déduction forfaitaire automatiquement appliquée sur les factures d'électricité et/ou de gaz ; Le chèque énergie est adressé aux bénéficiaires, qui font ensuite le choix de s'en servir pour payer une facture d'électricité, de gaz, ou d'autres sources d'énergie, pour payer tout ou partie d'une redevance d'un foyer ou pour financer des travaux de rénovation énergétique. Les critères d'éligibilité sont différents : les tarifs sociaux étaient attribués aux bénéficiaires de la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et de l'ACS (Aide Complémentaire Santé) ou selon des critères fiscaux tandis que le chèque énergie est attribué sur critères fiscaux uniquement.

##### Tous les bénéficiaires des tarifs sociaux de l'énergie sont-ils bénéficiaires du chèque énergie ?

Les critères d'éligibilité des tarifs sociaux ne sont pas les mêmes que ceux du chèque énergie. Les bénéficiaires du chèque énergie sont identifiés par l'administration fiscale et non par les organismes d'assurance maladie.

##### Les nombres de bénéficiaires des tarifs sociaux et du chèque énergie sont-ils comparables ?

Selon la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), il y avait 3,2 millions de foyers bénéficiaires des tarifs sociaux de l'énergie (tous fournisseurs confondus). Les pouvoirs publics estiment à 4 millions le nombre de foyers bénéficiaires du chèque énergie. (source DGEC : Direction Générale de l'Énergie et du Climat)

##### Quel est le montant du chèque énergie ?

Le montant du chèque énergie dépend du niveau de revenus et de la composition du foyer : il varie de 48 à 227 euros, avec un montant moyen évalué à 150 euros. A titre de comparaison, la réduction moyenne du TPN est de 100 € par an (selon EDF).

##### Que deviennent les tarifs sociaux de l'énergie ?

Les tarifs sociaux de l'énergie se sont arrêtés avec la généralisation du chèque énergie au 31 décembre 2017 pour l'ensemble des départements. EDF maintient les protections associées pour ses clients jusqu'au 30 avril 2018, conformément aux dispositions réglementaires.

##### Les bénéficiaires ont-ils été informés de la fin du TPN ?

Oui, les bénéficiaires ouvrant droits au TPN ont reçu un courrier de la DGEC les informant de la fin du TPN au 31 décembre 2017, au profit du dispositif sur le chèque énergie. Ce courrier les informe également du maintien des protections associées au TPN jusqu'à fin avril 2018.



## À SAVOIR

### LA PRIME ÉNERGIE D'EDF

La prime énergie d'EDF a été lancée début juin 2017. Elle a pour finalité d'inciter les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique performants, dans le cadre du dispositif national des CEE (Certificats d'Économies d'Énergie). Afin de contrer la précarité énergétique, les ménages aux revenus modestes bénéficient d'une prime bonus.



ISOLATION DES COMBLES OU DE TOITURE

MONTANT<sup>(1)</sup> ESTIMATIF DE VOTRE PRIME ENERGIE D'EDF  
437 € + 598 € de bonus

1 035 € TTC

Nouvelle simulation
Je m'inscris au programme

<sup>(1)</sup> Montant de la prime fourni à titre indicatif pour tout devis signé jusqu'au 31/03/2018 inclus, dont travaux sont réalisés jusqu'au 31/12/2020 (date de la facture faisant foi). Le montant de la prime de paramètres que vous avez renseignés lors de la simulation, et est soumis aux évolutions de la réglementation des certificats d'économies d'énergie. Le montant définitif de votre prime est calculé

*Exemple d'estimation\* grâce au simulateur en ligne sur [prime-energie-edf.fr](http://prime-energie-edf.fr).*

#### Pour qui ?

**Tous les particuliers**, clients d'EDF ou non, en France métropolitaine (hors Corse).

Avec une **surprime « bonus »** pour les ménages dits « **précaires** » (40% des ménages français)

Avec **libre choix du professionnel** effectuant les travaux: Partenaire Solutions Habitat d'EDF ou non (NB: la prime n'est pas cumulable sur un même lot de travaux avec d'autres dispositifs bonifiés au titre des CEE comme le Prêt travaux proposé par les Partenaires Solutions Habitat d'EDF, ou le dispositif Habiter Mieux de l'ANAH).

**Attention: l'inscription** sur le site doit impérativement se faire **AVANT la signature du devis** de travaux.

**Connectez-vous sur le site [www.prim-energie-edf.fr](http://www.prim-energie-edf.fr) pour:**

**Estimer en quelques clics le montant de la prime** (qui dépend du type de travaux, des revenus, et notamment de l'habitat)

**Obtenir toutes les informations** et conditions d'attribution

**Créer et suivre votre dossier**

Si besoin, le client ou son aidant pourra contacter le support au **01 81 69 30 73** lundi-vendredi 9h-17h (prix d'un appel local)

#### Pour répondre à quel besoin ?

Les ménages aux revenus modestes ou très modestes sont éligibles à la prime énergie d'EDF et à son bonus-précarité énergétique, comme aux aides de l'ANAH. Alors **comment choisir, étant donné que ces aides ne sont pas cumulables?**

**La rénovation énergétique est importante ?**

**Le montant de l'aide proposée par l'ANAH sera souvent supérieur à celui de la prime énergie:** le programme Habiter Mieux subventionne 35% ou 50% du montant des travaux – selon que les revenus sont modestes ou très modestes. Condition: la performance énergétique doit être améliorée de 25% minimum - ce qui sera souvent le cas pour une isolation des combles s'ils n'étaient pas isolés auparavant - ou pour certains bouquets de travaux.

**Il s'agit d'un lot de travaux isolé (autre que l'isolation des combles)?**

Se tourner vers la **prime énergie d'EDF**.

**Exemple de prime pour les personnes en situation de précarité**

**1035 € TTC\*** (437 € non précaires | 518 € précarité modérée) pour **l'isolation des combles** sur 50 m<sup>2</sup> par un professionnel qualifié, dans une maison de 100 m<sup>2</sup> chauffée au gaz, en Alsace.

*\* le montant de la prime est déterminé notamment en fonction des revenus, des travaux réalisés, du logement et de la zone d'habitation.*

## BON À SAVOIR

Les aides versées par l'ANAH (Habiter Mieux) restent dépendantes de critères de priorité. Contrairement à la Prime Énergie d'EDF, elles ne sont donc pas automatiques, même si les conditions requises sont remplies.

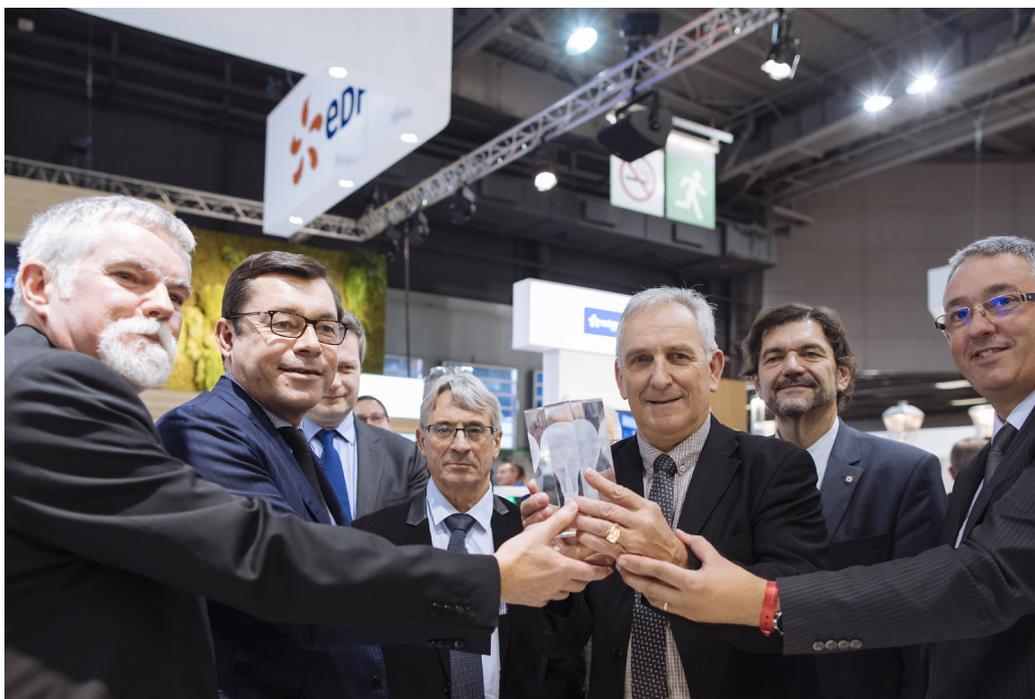


## EN BREF

### Opération LED: bilan d'une très belle réussite !

Lancé le 10 décembre 2015 entre le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et EDF, le dispositif engageait EDF à distribuer un million d'ampoules LED avant fin 2017 dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) de moins de 250 000 habitants. Le succès de l'opération est tel qu'en mars dernier, EDF a signé une prolongation de la convention initiale avec le Ministère pour distribuer 250 000 ampoules LED supplémentaires avant fin 2017. Mission réussie car depuis le 21 décembre dernier, 1 251 700 LED ont été distribuées partout en France !

Aux côtés des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des acteurs de la transition énergétique, EDF Collectivités inscrit son action au cœur de l'engagement du groupe EDF dans la lutte contre la précarité énergétique, au plus près des publics en difficulté.



*Au Salon des Maires en novembre dernier, le trophée de la millionième LED a été remis à Charles Demouge, Président de Pays Montbéliard Agglomération, en présence de Jean-Pierre Frémont, Directeur EDF Collectivités.*



RENDRE POSSIBLE LA TRANSITION ENERGETIQUE  
DE VOTRE TERRITOIRE :



Découvrez des solutions, des réalisations  
et des innovations sur  
[www.edf.fr/collectivités-transition-energetique](http://www.edf.fr/collectivités-transition-energetique)